

Conseil Municipal ***Séance du 19 septembre 2024***

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothée, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, VAULTIER Lucie, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

Absent excusé : LOUBAYÈRE Michael

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Sylvie EUDES désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2024

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

AGENDA DU MAIRE

Le 27 août : visioconférence avec la préfecture de la Manche, concernant la distribution de comprimés d'iode. Située dans le rayon des 10 kilomètres, la commune de Saint Germain le Gaillard est concernée. Le retrait se fera dans une des quatre pharmacies participantes (Les Pieux, Flamanville, Virandeville et Beaumont-Hague). Il n'y aura pas besoin de justifier de son identité ou de son domicile.

Les communes devront télécharger un bon de retrait sur le site santé.fr pour tous les E.R.P, camping, salle, mairie, église...

Calendrier :

- 13/09 : Conférence de presse du Préfet.
- 15/09 : Campagne de communication EDF.
- 15/10 : Fin de la campagne de communication.

Communication :

- Un kit de communication contenant affiche, dépliants, publication pré-rédigée et FAQ sera remis aux maires.

Le 5 septembre : réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). L'ordre du jour était l'élection du Président de la CLECT, suite à la démission de M. Jouaux, la présentation et l'adoption du rapport d'évaluation consacré au transfert du Podium (Les Pieux) et du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) (La Hague). Mme Alexandrina Le Guillou, maire de Canteloup dans le Val de Saire a été élue Présidente. Les deux rapports d'évaluation ont été votés.

Le 12 septembre, avec Mme Feuardant-Lefèvre : séminaire de lancement de l'étude « Jeunesse » sur le pôle de proximité de Les Pieux. L'ordre du jour était : Démarches et méthodologie, Recueil des premières attentes stratégiques, et prochaines étapes. Cette étude financée par les services communs est réalisées par le cabinet KPMG pour un montant de 15 000€ HT, avec une participation de la C.A.F. La phase 1 : Réalisation d'un diagnostic sera effectuée entre septembre et novembre. La phase 2 : Construction des perspectives d'évolution de l'offre se terminera comme cette étude en février 2025.

Le 13 septembre : réunion du Groupe de Travail « Petite Enfance ». L'ordre du jour était la présentation de la nouvelle organisation des services, les propositions des dates de fermeture des structures, la proposition d'une feuille de route, et une décision modificative.

Plusieurs postes sont vacants. Les services ont été réorganisés de manières a ce que les contrats soient moins précaires et que les agents aient davantage d'heures à effectuer. Une fermeture à compter de 17h30 est prévue un lundi de chaque mois (réunions d'équipes et analyse des pratiques : le 06 janvier, 3 février, 3 mars, 3 avril, 5 mai, 2 juin (sauf Benoistville), 25 août, 6 octobre, 4 novembre et 2 décembre).

Journées pédagogiques : Une fermeture commune aux 3 crèches est prévue pour le vendredi 28 mars. Une seconde date est à programmer.

Fermetures estivales 2025 :

Benoistville : du 5 juillet au 27 juillet inclus.

Flamanville : du 26 juillet au 17 août inclus.

Les Pieux : du 26 juillet au 17 août inclus.

Fermeture hivernale 2025 :

Benoistville : du 24 décembre 2025 au 1 janvier inclus.

Flamanville : du 24 décembre 2025 au 1 janvier inclus.

Les Pieux : du 24 décembre 2025 au 2 janvier inclus.

Il faudra également prévoir une journée de fermeture pour la journée cohésion des agents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cette date n'est pas encore fixée.

Le 15 septembre : assemblée Générale de la Société de Chasse. Le bureau a changé. Président : Alexis Buhot, Vice-Président : Pierre Vaultier. Trésorier : Serge Cottebrune. Vice-Trésorier : Nohan Buhot. Secrétaire : Luigi Sarchet. Vice-Secrétaire : Arnaud Valette.

Le 17 septembre : réception de Natacha Lelarge de l'entreprise AXIANS concernant les travaux de préparation de la fibre. Des travaux vont commencer dans le bourg courant novembre 2024, avec notamment la pose de l'armoire de raccordements. Les travaux vont se poursuivre dans les hameaux où il est nécessaire de poser ou remplacer de nombreux poteaux. Le raccordement à la fibre devrait pouvoir se faire au cours du second semestre 2025.

Le 18 septembre : réunion avec les Maires du R.P.I concernant la possibilité ou la nécessité de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H), appelé également Centre de Loisirs sur le R.P.I, sachant qu'une convention a déjà été signée avec la Commune de Surtainville. Celle-ci permet avec une participation financière de la commune, l'accueil des enfants de Saint Germain Le Gaillard.

Le 18 septembre : nouveau temps d'échanges réunissant les mairies concernées par le projet de refonte du groupe scolaire de Surtainville. Beaucoup de Maires sont inquiets concernant le financement de ce projet. Il est demandé de surseoir aux votes des conseils, un nouveau projet de délibération avec explication du financement va être prochainement transmis aux communes.

Le 18 septembre : commission de territoire. L'ordre du jour était la préparation du Conseil Communautaire du 26 septembre, où 51 sujets seront débattus (Convention de participation financières pour l'animation du Projet Alimentaire du Cotentin, la patinoire communautaire, Port Dielette...)

Le 19 septembre : réunion du groupe de travail fourrière. L'ordre du jour était la présentation de l'activité de la fourrière et les orientations budgétaires 2025,

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

Le 3 septembre, le CCCAS s'est réuni afin de finaliser le repas des aînés (menu, invitations, orchestre, rôle de chacun) prévu le 19 octobre 2024, thème : 80^{ème} anniversaire de la libération

Le 9 septembre : Mme Feuardant-Lefèvre, 2^{ème} adjointe a assisté à l'Assemblée Générale du R.P.I St Germain/Pierreville/Le Rozel. Le bureau a changé : Présidente : Mathilde LADSOUZ, Vice-Président : Jean-Michel BOUSQUIER. Trésorière : Noémie LAURENT, Vice-Trésorière : Sophie JEANNE. Secrétaire : Aude MARIE et Co-Secrétaire : Mathilde YVETOT.

Un drive-pizza est programmé pour le vendredi 18 octobre et le spectacle de Noël le 09 décembre 2024.

Le 16 septembre : la commission communication s'est réunie afin de préparer le bulletin municipal 2025. Le sommaire a été rédigé et les tâches à accomplir ont été partagées entre les différents membres de la commission.

Ordre du jour :

SERVICES COMMUNS : PROJET GROUPE SCOLAIRE SURTAINVILLE

A la demande du Président de la Commission de Territoire, il est demandé de surseoir au vote de cette délibération, avant transmission de nouveau éléments financiers.

DECISIONS MODIFICATIVES (DE2024091901)

Il est proposé de modifier les crédits votés sur le budget 2024 pour acheter un véhicule.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire la décision modificative comme suit et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente à M. le Maire :
Compte 21828 (DI) + 4.500,00 €
Compte 2188 (DI) – 4.500,00 €

OUVERTURES DE POSTES (DE2024091902)

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (16h/35h) en raison de l'absence d'un agent et d'une augmentation d'activité
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (15h/35h) en raison de l'absence d'un agent
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en raison du départ à la retraite
- un poste de rédacteur territorial à temps complet en raison de la réforme des secrétaires généraux de mairie

Le Maire propose au conseil municipal, la création de ces postes au 1^{er} octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer au 1^{er} octobre 2024 les postes suivants et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente à M. le Maire :

- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (16h/35h)
- un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (15h/35h)
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- un poste de rédacteur territorial à temps complet

Ces emplois permanents ainsi que le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (25h/35h) créé par délibération du 12 avril 2023, pourront éventuellement être pourvus par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1[°], 2[°], 3[°], 4[°], 5[°], 6[°].

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de l'emploi créé.

ADOPTION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) (DE2024091903)

Par courriel du 10 septembre 2024, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, la Présidente de la CLECT a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 5 septembre 2024.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert du Podium (Les Pieux) et du pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA La Hague). Il a été adopté

à l'unanimité moins 15 abstentions. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 26 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2024 et transmis à la commune le 10 septembre 2024.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité d'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 10 septembre 2024 par la Présidente de la CLECT

TARIFS (2024091904)

M. le Maire propose au conseil de revoir les tarifs de location de la salle et du Camping, et notamment le tarif de l'électricité.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de modifier à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs du camping et de la salle des fêtes comme suit :

CAMPING

Mobile-home privés	T.T.C
Emplacement couple	128.00 €
Supplément enfant -7ans/j	0.95 €
Supplément personne sup/j	3.40 €
Taxe ménagère mensuelle	10.00 €
Électricité par KW	0.41 €
Emplacement ouvrier	T.T.C
Emplacement une personne	150.00 €
Supplément enfant -7ans/j	0.95 €
Supplément personne	3.40 €

sup/j	
Taxe ménagère mensuelle	10.00 €
Électricité par KW	0.41 €
Location mobile-home (semaine)	T.T.C
Une personne	103.00 €
deux personnes	134.00 €
Supplément enfant -7ans/j	0.95 €
Supplément personne sup/j	3.40 €
Taxe ménagère mensuelle	10.00 €
Électricité par KW	0.41 €
Ménage à l'heure	30.00 €
Tarif journalier campeur	T.T.C
Emplacement	2.85 €
Campeur	2.70 €
Enfant – 7 ans	2.40 €
Voiture	2.40 €
Chien	1.90 €
Taxe ménagère journalière	0.32 €
Forfait électricité Jour	4.60 €

Location mobile-home Luxe (semaine)	T.T.C
Une/Deux personne(s) Hors saison	380,00 €
Une/Deux personne(s) saison	450,00 €
personnes Sup	31.00 €
Supplément enfant -7ans/j	2.35 €
Électricité par KW au delà du forfait	0.41 €
Forfait WE (2 nuits)	200.00 €
Ménage à l'heure	30.00 €
Location drap lit 2 personnes	15,00 €
Location drap lit 1 personne	10,00 €

SALLE DES FETES

DURÉE	VAISSELLE	PRIX HORS COMMUNES EN €	ADMINISTRÉS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE EN €
24 HEURES	Avec vaisselle	480,00 €	280,00 €
	Sans vaisselle	360,00 €	210,00 €
WEEK END	Avec vaisselle	620,00 €	400,00 €
	Sans vaisselle	480,00 €	280,00 €
VIN D'HONNEUR		200,00 €	125,00 €
CAUTION		500,00 €	500,00 €
ARRHES		100,00 €	100,00 €
FORFAIT		120,00 €	120,00 €

MÉNAGE			
KW consommées		0,35 €	0,35 €

Charges : 22,00 €

Dates saison : 15 juin au 12 septembre 2025.

Dates hors saison : 13 septembre au 14 juin 2025.

DOSSIERS AIDES SOCIALES :

Aucune aide demandée

SUBVENTIONS

Aucune subvention demandée.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire de Bricquebec sollicite la commune pour la participation aux frais de scolarité d'un élève de primaire demeurant Saint Germain Le Gaillard et scolarisé à l'école primaire de Bricquebec. Si la commune s'oppose au paiement de ces frais, elle doit justifier du refus avant le 30 septembre 2024. Le conseil après en avoir débattu décide d'informer le maire de transmettre sa demande au service commun.

Mme Noémie HULIN chargée de projets chez Lamare Pinon Architecture (L.P.A) de Coutances, qui travaillait sur notre projet de salle intergénérationnelle quitte le cabinet. Notre projet sera suivi désormais par M. PINON.

Le permis de construire de la salle de convivialité vient d'être accordé. Il va être affiché dès réception du panneau.

M. le Maire présente le calendrier prévu pour le chantier de la salle. Sauf nouveaux retards, la consultation des entreprises devrait débuter début novembre, et les travaux devraient débuter en février 2025.

PLUI : M. le Maire donne lecture d'un mail de M. Donatien Viley, chargé de projet à l'Agglomération du Cotentin. Il nous sollicite afin de savoir si la commune accepte de réduire son enveloppe. Le conseil après en avoir débattu choisit de ne pas réduire son enveloppe.

M. le Maire donne lecture d'un mail de M. Lemonnier Maire de Pierreville, dans lequel il sollicite l'avis du conseil de St Germain, sur la construction d'un pylône, sur la commune de Pierreville, près du Camping et de la Zone de la Lande. Le conseil après en avoir débattu donne son accord.

L'architecte du site Neandertal du Rozel recherche un garage à louer sur le secteur.

Des devis ont été demandés à Hag Système et Hag Plan, pour la réalisation de plans concernant l'accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites ((P.M.R) concernant les trois

Établissements Recevant du Public (E.R.P). A la demande de Mme FEUARDANT-LEFEVRE, M ; le Maire va solliciter un troisième devis.

Au regard de l'intérêt de son patrimoine, la commune a obtenu le label touristique et territorial Commune à découvrir, à l'occasion de la session 2024 dont le palmarès a été dévoilé le 31 août. Le pôle tourisme et patrimoine de Mission France guichet lui a attribué un total de 0 horloge (indication d'une durée de visite conseillée), sur un nombre maximum de 4.

Le véhicule C 15 ne passant plus le contrôle technique a été revendu pour un montant de 500,00 €, et un nouveau véhicule Renault Kangoo a été acheté pour un montant de 4.500,00 €.

Dans le cadre de la bibliothèque municipale de Saint Germain Le Gaillard, Mme DELEAN organise une randonnée contée le 6 octobre 2024. Les frais de fonctionnement d'environ 250,00 € sont pris en charge de la commune.

La commune a loué chez Kiloutou, pour une journée un chariot télescopique et un godet grappin pour un montant de 232,63€. Ce matériel a permis de passer de l'hydrofuge sur le pignon de la bibliothèque, de changer des tôles sur l'atelier communal et d'élaguer afin de préparer l'emplacement de la future réserve incendie du Hameau Es Vrac.

La commune a également loué chez Kiloutou, pour une journée une chargeuse articulée pour un montant de 167,83€. Ce matériel a permis de décapier le chemin du hameau des landes. L'emploi pour deux jours semaine de M. Olivier Sanson, permet d'effectuer davantage de travaux en régie, qui n'étaient pas possible auparavant.

M. Adrien Bihel demande que les riverains de terrains route des Herbages, Route de la Vallée Hochet, et première chasse à droite route de la Vallée Hochet élaguent leurs haies.

M. Louis Leboulanger demande que les riverains de la Route du But, (dans la descente avant le manoir) élaguent leurs haies.

M. Philippe Salley Adjoint délégué à la voirie est chargé de contacter ces riverains et de faire le point pour la prochaine réunion de conseil.

M. le Maire donne lecture d'un mail de M. Dubuc demeurant la Vallée Hochet, sur la commune de Les Pieux. Il sollicite la commune afin que le chemin soit rénové. La commission voirie se réunira et donnera son avis au conseil sur une éventuelle réfection sur le budget 2025.

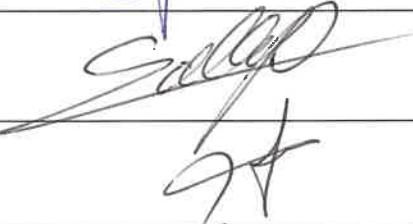
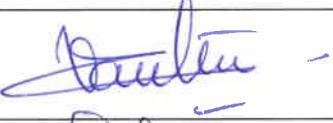
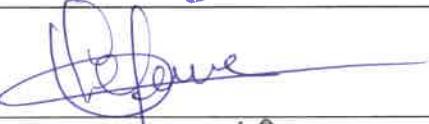
Le Président de la Fédération Française d'équitation informe la Commune que Leelou BUHOT a obtenu :

- la médaille d'or dans la discipline « Voltige » catégorie Club 2 Pas de 2.
- la médaille d'or dans la discipline « Voltige » catégorie Club 3 équipe Benjamin.

Point sur travaux : en attente de devis pour le presbytère et le logement occupé par M. HEBERT. Tous les devis concernant la création de deux réserves incendies sont arrivés. Il est nécessaire de monter les dossiers de subventions, avant la signature de ces devis. Le chemin du Hameau Desplains va être rénové prochainement.

- Prochaine date de conseil : jeudi 24 octobre 2024

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	Absent excusé
Lucie VAULTIER	
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	